



Envoyé en préfecture le 23/05/2019
Reçu en préfecture le 23/05/2019
Affiché le 23/05/2019
ID : 063-200071199-20190521-CCPL_2019_75-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre de membres | |
| Effectif légal | Présents ou représentés |
| 38 | 35 dont 4 pouvoirs |

Date de convocation : 14 mai 2019
Date d'affichage : 14 mars 2019

SEANCE DU 21 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un du mois de mai à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au centre de loisirs de St-André-le-Coq.

Présents avec voix délibérante :

Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabien GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
André DEMAY a donné à Luc CHAPUT
Yves RAILLERE a donné pouvoir à Robert IMBAUD
Stéphane BARDIN a donné pouvoir à Didier CHASSAIN

Absents représentés :

Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Pascal ROUGIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-75 : BALADE GOURMANDE : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Rapporteur : Claude RAYNAUD

En travaillant en 2018 sur son économie de proximité, la communauté de communes Plaine Limagne a pointé l'importance de mieux valoriser son patrimoine, auprès de ses habitants comme des habitants des territoires voisins et des touristes.

En octobre 2018, la communauté de communes Plaine Limagne a décidé d'organiser une balade gourmande.

Les objectifs de cet évènement sont de :

- valoriser le patrimoine local et son histoire,
- valoriser les producteurs locaux, les produits locaux,
- renforcer le lien entre les habitants et leur territoire,
- générer de nouveaux flux économiques sur notre territoire.

Pour financer la première édition de cet évènement, notamment la communication, il vous est proposé de déposer un dossier Leader. Le budget et plan de financement HT sont les suivants :

| Dépenses | | Recettes | |
|-------------------------|--------------------|----------|--------------------|
| Location matériel | 2 712,02 € | Leader | 19 893,97 € |
| Communication/animation | 18 902,00 € | CCPL | 4 973,49 € |
| Alimentation | 1 800,00 € | | |
| Sécurité | 1 453,44 € | | |
| Total | 24 867,46 € | | 24 867,46 € |

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider le dossier de demande de subvention LEADER et le budget prévisionnel concernant ce projet de la communauté de communes,
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer la demande de subvention LEADER auprès du GAL Pays Vichy-Auvergne,
- de signer tout document afférent à cette affaire,
- dit que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2019.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 23/05/2019
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

